

Commission de services régionaux 11
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement «CRRA»

Procès verbal de la séance 19-06 «le mardi le 25 juin 2019 à 17h 00»
Commission de services régionaux 11, 860, rue Prospect à Fredericton

MEMBRES PRÉSENTS : Eldon Hunter, Susan Jonah, Tom Nisbet, Mike Chamberlain, Bernie Hoganson, Debby Peck, Brian Toole, Peter Morrison, Paul Milburn

MEMBRES ABSENTS: Peter Corey, Blaine Nason

SONT AUSSI PRÉSENTS : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Lonnie Forbes, agent principal d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par M. Chamberlain; Appuyée par B. Toole

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La séance 19-05 tenue le 28 mai 2019.

Proposé par D. Peck; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : «Que le procès-verbal de la séance 19-05 soit approuvé comme présenté.»

Proposition Adopté

3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT: Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de mai 2019.

5. AFFAIRES NOUVELLES :

Point 19-06-05

Demandeur : Tom Moss

Moss & Sons Ltd. – Demande similaire ou compatible
Considération un droit-de-chemin privé comme étant similaire ou compatible avec les utilisations autorisées dans la zone "rurale" du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de la vallée Nashwaak - *Loi sur l'urbanisme*.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par S. Jonah

PROPOSITION : T Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 55(1)(a) – de *la loi sur l'urbanisme* ; autorise l'utilisation de duplex sur un droit-de-chemin privé comme étant similaires ou compatibles avec une route publique dans la zone «rurale» du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de la vallée Nashwaak - *Loi sur l'urbanisme*, sous réserve des conditions suivantes:

- a) qu'un panneau d'arrêt soit placé à l'intersection du chemin privé avec la route 148; et,
- b) qu'avant la délivrance d'un permis de construire pour la construction des duplex, l'approbation du système septique par le gouvernement compétent soit donnée pour permettre l'utilisation d'un logement en duplex.

Proposition Adopté

Point 19-06-06:

Demandeur : Cary Baker

Cary Baker – ProCorpsDefense Inc. – utilisation temporaire
Considération d'une utilisation temporaire pour permettre l'établissement d'un champ de tir en plein air dans la zone d'extraction de gravier - du plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear – *Loi sur l'urbanisme*.

Cary Baker était présent pour ce point.

Proposé par D. Peck; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 55(1)(a) – *Loi sur l'urbanisme*; approuve une utilisation temporaire pour permettre un champ de tir en plein air sous le NIP 75056457 dans la zone GP "Extraction de la carrière de gravier" du plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear pour la période du - 26 juin 2019 au 26 juin 2020 - sous réserve:

- a) le champ de tir en plein air conforme à la loi fédérale sur les armes à feu;
- b) le champ de tir en plein air est construit conformément aux normes du Nouveau-Brunswick pour la conception et la construction des champs de tir;
- c) des panneaux indiquant que la propriété contient un champ de tir en plein air postés autour du périmètre de la propriété;
- d) toute les panneaux conformes à l'article 4.14 du règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear et aux politiques applicables du Ministère des transports et de l'Infrastructure;
- e) le champ de tir en plein air respectant toute réglementation supplémentaire en matière de bruit et de sécurité; et,
- f) que le contrôleur des armes à feu du Nouveau-Brunswick soit informé de la présente demande et des conditions qui s'y rapportent.

Proposition Adopté

Point 19-06-07:

Demandeur : Tom Moss
Lotissement Moss & Sons Ltd. 2019-1

Considération de la création de huit lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par S. Jonah

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*;

1. approuve un droit-de-chemin privé de vingt metres pour le développement de terre comme indiqué sur le plan «Lotissement Moss & Sons Ltd. 2019-1» sous réserve :

a) le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé;

b) une évaluation abrégée de l'approvisionnement en eau est en cours et les conclusions sont favorables au développement;

c) l'approbation de la fosse septique et les conclusions étant favorables au développement; et,

d) un nom de rue approuvé et enregistré auprès de NB911 avant l'estampillage du plan final.

Proposition Adopté

Point 19-06-08:

Demandeur : Cornerstone Surveys Inc.

Lotissement Danny Hoyt

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par P. Milburn

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan «Lotissement Danny Hoyt» sous réserve :

1. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé; et,

2. un accord de droit-de-chemin privé à traverser le NIP 75282574 et 7528566 été présenté avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

Point 19-06-09:

Demandeur : Central NB Surveys Ltd.

Lotissement McCoy 2019-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Considération d'une dérogation de la superficie d'un lot et un reste.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Hoganson

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* et paragraphe 55(1) - *Loi sur l'urbanisme* ;

1. approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan «Lotissement McCoy 2019-1» sous réserve :

- a) le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b) un accord de droit-de-chemin privé à traverser le NIP 60157104 été présenté avec le plan de lotissement final;

2. approuve une dérogation de 511 mètres carrés dans la superficie d'un lot afin de créer le lot 19-1 d'une superficie de 3489 mètres carrés; et,

3. approuve une dérogation de 250 mètres carrés dans la superficie d'un lot afin de créer le reste avec une superficie de 3750 mètres carrés.

Proposition Adopté

Point 19-06-10:

Demandeur : Eastern Land Surveys

Lotissement Steif 2019-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin «de rue future».

Kathleen Steif était présente pour cet article.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé sur un droit-de-chemin «de rue future» pour le développement de terre comme indiqué sur le plan «Lotissement Steif 2019-1» sous réserve :

- a) le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;

Proposition Adopté

6. AJOURNEMENT

Proposé par P. Milburn

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 45. »

Proposition Adopté

Tom Nisbett, Président

Mary Stone, Secrétaire de séance